

espace CGA

Le journal des membres de l'Ordre des CGA du Québec

Août 2009



CGA Une profession
sans frontières

Portrait d'un CGA

Professeur universitaire
Michael Lafontaine, CGA, M. Fisc.

Dossier spécial

CGA profession sans frontières
L'harmonisation des normes comptables
Entente France-Québec :
une reconnaissance facilitée
des qualifications professionnelles

Chronique

Le réseautage :
élément essentiel
à de bonnes
relations d'affaires

Sommaire

espace CGA

Responsable de l'édition
Catherine Erazola
cerazola@cga-quebec.org

Coordonnatrice de la publicité
Marie-Josée Nantel
mjnantel@cga-quebec.org

Conception graphique
Police Graphique

Espace CGA est publié par l'Ordre des CGA du Québec
500, Place d'Armes, bureau 1800
Montréal (Québec) H2Y 2W2
Tél. : 514 861-1823
Sans frais : 1 800 463-0163

Lisez *Espace CGA* sur le site Web de
l'Ordre des CGA du Québec
www.cga-quebec.org

Espace CGA est publié deux fois par an.
Ce numéro est tiré à 12 000 exemplaires.
Tous droits réservés. Sauf autorisation par écrit,
toute reproduction totale ou partielle est interdite.

Pour ne plus recevoir *Espace CGA*, prière
de communiquer avec l'Ordre des CGA du Québec
par écrit ou par courriel à ordre@cga-quebec.org.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada

Retourner toute correspondance
ne pouvant être livrée à :
Ordre des CGA du Québec
500, Place d'Armes, bureau 1800
Montréal (Québec) H2Y 2W2



Mot du président 3

Mot de la PDG 5

Portrait d'un CGA 6

Professeur universitaire
Michael Lafontaine, CGA, M. Fisc.

Dossier spécial 8

CGA profession sans frontières

L'harmonisation comptable se limite-t-elle
à l'harmonisation des normes comptables?

Entente France-Québec : une reconnaissance facilitée
des qualifications professionnelles

Colloque CGA 14

Remise des permis 16

Connaissez-vous le PEP? 18

Chronique 19

Le réseautage : élément essentiel
à de bonnes relations d'affaires

L'internationalisation de la profession : un enjeu qui nous interpelle tous et toutes!



Les nouvelles normes comptables internationales IFRS, qui entreront en vigueur en 2011, ainsi que l'instabilité financière mondiale qui caractérise le début du 3^e millénaire et l'importance de la mobilité internationale des professionnels, dans un contexte de pénurie mondiale de main-d'œuvre, représentent tous ces facteurs économiques et sociaux qui nous incitent à mettre à profit les compétences de nos membres spécialisés dans les secteurs diversifiés de la pratique comptable contemporaine et internationale pour que ceux-ci puissent partager leur expertise.

En continuité de l'article de fond sur les IFRS de Danièle Pérusse, CGA, publié en avril dernier dans la première édition de notre nouveau journal associatif, Espace CGA, il est opportun d'offrir à nos membres CGA, en deuxième temps, un contenu pratique en lien avec le thème principal de la présente édition : l'internationalisation de la pratique comptable et les défis

professionnels de l'avenir. Les articles de cette édition traitent des différents sujets qui sauront certainement intéresser nos membres, qu'ils œuvrent dans l'un ou l'autre des secteurs économiques suivants : en entreprise privée, dans les secteurs public et parapublic et en cabinet.

Les auteurs qui contribuent au dossier spécial sur l'international de l'édition actuelle du journal Espace CGA sont M. Jean Précourt, FCGA et président de la Fédération internationale des experts-comptables francophones (FIDEF) et M. Michel Sayumwe, candidat au doctorat en administration à l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal et à la profession CGA, et récipiendaire de la bourse doctorale 2008-2009 de l'Ordre des CGA du Québec. Je tiens à les remercier sincèrement pour le partage de leur expertise avec leurs confrères.

Par ailleurs, vous trouverez dans les pages qui suivent une chronique sur le réseautage, élément essentiel au développement de la notoriété de notre profession. Communiquer entre nous notre expertise et nos expériences favorise les échanges et le partage de nos connaissances. De plus, être un expert-comptable averti et bien outillé contribue à des rencontres d'affaires fructueuses tout en consolidant notre vision : être le leader de la profession comptable.

Ceux qui possèdent une expertise particulière et qui souhaitent participer aux différentes activités de l'Ordre (par exemple : rédaction d'articles, conférences ou formation) peuvent faire connaître leurs désirs en communiquant par courriel avec madame Danielle Létourneau, directrice des communications (dletourneau@cga-quebec.org). Espace CGA vise à être un journal de contenu qui répond aux besoins des membres CGA.

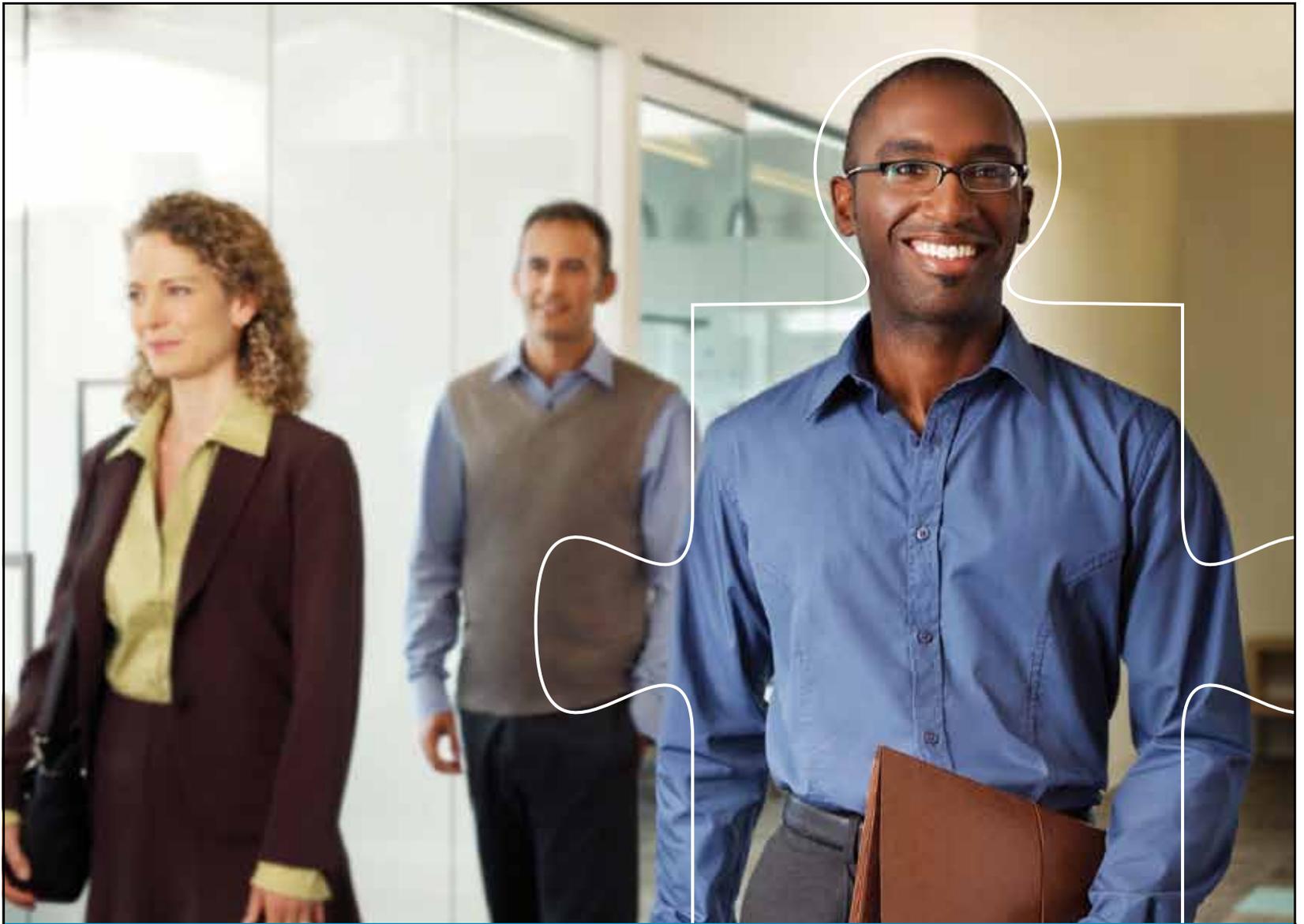
Puisque l'Ordre est maintenant à une croisée des chemins, il est essentiel pour les membres CGA d'obtenir des informations justes sur l'évolution de la profession d'expert-comptable. Ceci leur permettra de faire des choix de carrière qui correspondront à leurs intérêts et à leur plan de carrière, et qui prendront en compte toutes les possibilités qu'offre la profession, et ce, dans une conjoncture hautement favorable à une pratique comptable diversifiée et de niveau international.

Dans ce même ordre d'idées, il me fait plaisir de vous inviter au colloque annuel de l'Ordre, qui remplace désormais le Forum de la Performance, avec pour thème « La lutte contre la criminalité financière ». Cette journée de conférences et d'ateliers s'annonce riche en contenu. Il s'agit d'un sujet des plus actuels en plus d'être lié à l'international. C'est également un secteur exigeant des experts-comptables, une formation et une expérience riches pour répondre aux défis reliés à une pratique comptable préventive autant que curative.

Les ramifications de notre pratique ne cessent de croître, soyons prêts!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DR', with 'FCGA' written in smaller letters below it.

Denis Riendeau, FCGA
Président du Conseil



Votre Ordre fait de vous quelqu'un de privilégié



POUR VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION, PROFITEZ DES PRIVILÈGES
QUE VOUS OFFRE UN ASSUREUR D'EXCEPTION

VALEUR À NEUF 5 ANS

Grâce au partenariat entre La Personnelle et l'Ordre des CGA du Québec, vous avez droit à une assurance de groupe auto et habitation qui inclut des tarifs préférentiels et des avantages tels que la **garantie Valeur à neuf 5 ans** pour votre auto.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 888 476 - 8737)

lapersonnelle.com/cga



Miser sur les forces humaines pour le bénéfice des membres et de la protection du public



Depuis le 16 mars dernier, j'ai le plaisir de diriger notre ordre professionnel. J'en suis fière et je remercie tous ceux et celles qui me font confiance pour me permettre de contribuer, comme présidente-directrice générale, aux actions de l'Ordre dans cette période de transition que vivent les experts-comptables CGA. La permanence et moi-même apportons à ces actions toute notre énergie, nos connaissances et nos compétences, que nous mettons au service de nos membres et de la population qui fait appel à leurs services professionnels. Je capitaliserai sur les forces de l'Ordre afin d'orienter stratégiquement nos efforts pour rencontrer les exigences toujours plus nombreuses relativement à notre mission première, la protection du public, mais également afin d'affirmer la notoriété du titre de CGA. Les défis ne manquent pas et les opportunités non plus. Également, je profite de l'opportunité pour remercier le président de l'Ordre, les membres du comité exécutif ainsi que les membres du Conseil d'administration de l'Ordre ; ils et elles constituent une « force » et un apport d'une valeur inestimable.

Pour l'exercice financier 2009, notre première préoccupation doit être, bien sûr, de finaliser le dossier de la comptabilité publique. Où en sommes-nous? Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre attend que le Conseil des ministres approuve la recommandation de l'OPQ (Office des professions du Québec) et adopte nos règlements reliés à la comptabilité publique. Ceci constitue la dernière étape avant que l'ensemble soit publié dans la Gazette officielle du Québec.

L'Ordre est confronté à plusieurs autres défis, en voici un bref portrait.

La modernisation du Code des professions du Québec

L'adoption en 2008-2009 des différents amendements apportés au Code des professions du Québec (les projets de loi 75 et 46) exige considérablement des ordres professionnels et mobilise de nombreux professionnels, permanents et contractuels ou bénévoles, pour la mise en application des nouvelles dispositions. En ce sens, nous avons adapté rapidement notre réglementation interne pour nous conformer aux nouvelles règles imposées par le gouvernement.

Une des principales applications du PL-75, entré en vigueur en janvier 2009, a trait au lieu de votation et à la région à laquelle chaque membre CGA appartient légalement, pour présenter sa candidature comme administrateur de l'Ordre. Un communiqué a été préalablement transmis aux membres lors des assemblées générales annuelles des sections régionales. Retenez, une fois de plus, que votre adresse professionnelle est désormais celle de votre lieu de travail.

Quand au projet de loi 46 sur le titre de CGA (maintenant comptables généraux accrédités) et la mission de compilation, nous devons nous réjouir de l'adoption des nouvelles dispositions qui, d'une part, redonnent au titre de CGA sa véritable signification (comptables généraux accrédités) et, d'autre part, permettent un meilleur contrôle des normes professionnelles applicables aux missions de compilation dont l'exercice est désormais réservé aux membres des trois ordres comptables.

Par ailleurs, afin de répondre aux nouvelles exigences légales et réglementaires qui s'imposent aux experts-comptables, l'Ordre ne néglige aucun effort pour bonifier et élever constamment sa programmation en termes de perfectionnement professionnel, avec un contenu et un choix de formateurs qui s'adaptent rapidement et efficacement aux environnements économique et légal contemporains. L'Ordre est encore au rendez-vous cette année avec ses cours de formation continue offerts dans son programme 2009-2010, lesquels sont adaptés tant aux nouvelles pratiques en comptabilité publique qu'aux nouvelles normes comptables (IFRS) qui entreront en vigueur dès 2011, pour ne nommer que ces secteurs.

La notoriété du titre CGA

La notoriété du titre de CGA demeure un défi quotidien pour l'Ordre. Afin de gagner constamment la confiance du public dans les services professionnels des experts-comptables CGA, l'Ordre se doit de faire connaître clairement les distinctions qui les caractérisent en termes de formation, de stages professionnels et d'expertises spécifiques.

À l'enjeu de la notoriété s'associe étroitement celui de la concurrence. Le titre de CGA doit être mieux connu des étudiants, des employeurs et du grand public! Nous avons donc entamé l'année 2009-2010 avec une campagne multimédia pancanadienne qui répond à ces objectifs différents et complémentaires. Après plus d'un an de travaux, CGA-Canada et ses associations affiliées, dont l'Ordre des CGA du Québec, ont élaboré un concept publicitaire fondé sur une image de marque qui relate les principales caractéristiques des CGA. Entre autres médias, RDI et LCN, au Québec et au Canada, diffusaient une publicité télévisuelle d'avril à juillet 2009. Nous commençons l'automne avec un plan de communication et un plan média, en parfaite symbiose avec le concept national. Soyez vigilant et suivez les émissions d'actualité à RDI et RDS dès le mois d'octobre. Nous comptons d'ailleurs sur la contribution individuelle de tous nos membres afin de participer au rayonnement du titre de CGA.

A handwritten signature in black ink that reads "Paulette Legault CGA".

Paulette Legault, CGA
Présidente-directrice générale

Les enjeux de l'Ordre pour l'année à venir

L'accroissement des responsabilités des professionnels et des ordres professionnels. À ce chapitre, la modernisation du Code des professions du Québec, loi cadre du système professionnel québécois, oblige tous les ordres professionnels à adapter leurs dispositions réglementaires pour se conformer aux nouvelles exigences légales. L'Ordre est le garant du maintien des hauts standards de compétence que les membres doivent posséder. La mission principale d'un ordre professionnel, faut-il le rappeler, est d'assurer la protection du public. Ceci passe, entre autres, par un encadrement efficace et toujours mieux structuré des services professionnels rendus par les membres CGA.

La notoriété du titre de CGA. L'accroissement de la notoriété du titre de CGA exige une vigilance constante et les enjeux reliés à la concurrence sont nombreux. En 2009-2010, l'Ordre a l'intention d'être présent sur la place publique, aussi bien sur le marché étudiant qu'après des décideurs et des employeurs.

CGA et professeur d'université

Michael Lafontaine, CGA

Deux chaises confortables



Par Éric Messier

En considérant deux professions différentes, celle de CGA, d'un côté, et celle d'enseignant, de l'autre, on constate que chacune d'elles a beaucoup à offrir à l'autre et qu'elles peuvent toutes deux considérablement gagner en potentiel en s'alliant dans le même profil professionnel, et ceci, tant l'Ordre des CGA du Québec que les universités l'ont bien compris.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'ils ont collaboré ensemble dans la conception du programme post-baccalauréat, en vue de répondre aux nouvelles exigences de la profession, tout en favorisant le passage de la théorie à la pratique, sans oublier que les examens d'agrément ont, eux aussi, subi des changements.

Le nouveau programme de 2^e cycle (de 15 crédits) balaie ainsi toutes les sphères du métier : éthique, gouvernance, intégrité, comptabilité, certification, finance, gestion et fiscalité, en tenant compte du fait que les candidats seront appelés à intervenir non seulement dans des cabinets d'experts-comptables, mais aussi dans des organisations commerciales ou publiques.

Deux chaises confortables

Michael Lafontaine, professeur depuis 2008 à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), est plongé dans cette dynamique. Responsable de tous les cours en fiscalité à Rimouski et à Lévis, il poursuit tout de même sa carrière de CGA, un titre qu'il a obtenu en 2001.

« C'est en plongeant dans la nouvelle carrière d'enseignement que j'ai réalisé combien j'aimais la pédagogie et son évolution, surtout quand on sait que la comptabilité et la fiscalité sont des champs en constante mutation », explique-t-il.

M. Lafontaine a d'abord obtenu un baccalauréat en sociologie, à l'UQAR, puis un autre en administration des affaires. Par la suite, il a obtenu une maîtrise en fiscalité à l'Université de Sherbrooke. Il a travaillé une dizaine d'années dans des cabinets comptables, à titre de fiscaliste, et quatre ans à titre de vice-président finances dans une entreprise à forte croissance.

Ce n'est que récemment qu'il fait le saut vers l'enseignement, tout en demeurant un CGA actif : « Naturellement, le statut de CGA est un atout dans mon travail de professeur. La formation liée à l'obtention du titre de même que l'expérience s'articulent fort bien avec le travail d'enseignant. Plusieurs personnes passent de la position de professeur au statut de CGA et pourront ainsi arriver à cette position professionnelle avantageuse et stimulante. »

C'est ici que l'Ordre intervient favorablement en offrant un cheminement conçu spécifiquement pour les professeurs d'expérience qui souhaitent obtenir le titre de CGA en moins de temps qu'il n'en faut habituellement.

Le préalable exigé est le baccalauréat en sciences comptables ou l'équivalent. Il comprend des cours de pratique professionnelle, de gouvernance, de gestion stratégique, de juricomptabilité et de prévisions.



Un secteur « sexy »?

Pour une bonne partie de la population, la fiscalité et la comptabilité ne sont pas des champs d'études particulièrement sexy. « Pourtant, notre profession ne traite pas seulement de chiffres », rappelle M. Lafontaine. « Les gens qui s'adressent à nous, contribuables comme chefs d'entreprise, ont leur propre histoire, leurs aspirations, leurs rêves, leurs succès et leurs échecs. La relation entre nous et eux est plus rapprochée et humaine que les gens peuvent le croire. » C'est d'ailleurs un bon exemple où l'on peut voir que la formation en sociologie de M. Lafontaine lui a été utile, lui permettant ainsi de transférer ses connaissances et habiletés dans un domaine de chiffres.

En ce moment, à l'UQAR, six professeurs prodiguent les cours en finances, en fiscalité et en comptabilité, et un professeur est assigné comme personne-ressources pour les aspirants aux trois principaux ordres de comptable.

Comme tout professeur, M. Lafontaine, au tournant de la quarantaine, cherche aussi à rendre la matière attrayante pour les étudiants qui sont devant lui, qu'ils soient inscrits au baccalauréat ou au 2^e cycle. « J'utilise plusieurs méthodes pédagogiques populaires, comme l'appel aux exemples concrets, chose bien importante en comptabilité, de même que l'utilisation de l'exagération ou même du ridicule, par

exemple en demandant aux étudiants ce qu'ils feraient si demain matin ils gagnaient 30 millions de dollars. »

Dans les années à venir, Michael a l'intention de poursuivre des recherches sur la pédagogie universitaire et sur la planification fiscale des particuliers, des sociétés et des fiducies. Son premier objet sérieux de recherche, celui qu'il a choisi pour l'obtention de la maîtrise, touchait la valorisation des nouvelles technologies – en particulier l'informatique. Il est intéressant de remarquer que ce thème était relativement avant-gardiste à l'époque (il y a 8 ans) et qu'il l'est encore aujourd'hui.

« Toutes les potentialités des technologies informatiques ne sont pas encore pleinement exploitées par les comptables agréés. Ma recherche proposait une simulation de transfert successoral lors du décès d'un entrepreneur. Les recommandations que je faisais à l'époque s'appliquent encore aujourd'hui; il y a encore du chemin à faire à ce chapitre dans notre profession », explique M. Lafontaine.

Contacts :

Michael Lafontaine

michael_lafontaine@uqar.qc.ca

Bureau : 418 723-1986, poste 1508

Télécopieur : 418 724-1840

Domicile : 418 722-0363

CGA profession sans frontières

Par Jean Précourt

Le modèle traditionnel du marché du travail des experts-comptables

Autrefois, le marché du travail était tout à fait prévisible. Le titre de CGA signifiait la réussite financière et, surtout, la stabilité d'emploi. Ceux qui choisissaient de travailler en entreprise pouvaient débiter dans un poste de conseiller en comptabilité ou de vérificateur interne et pouvaient espérer progresser et évoluer dans la même société pendant la plus grande partie de leur carrière. L'atteinte des aspirations professionnelles, qu'il s'agisse de niveaux de responsabilité ou de possibilités d'obtenir des promotions (chef comptable, contrôleur, directeur, vice-président et, ultimement, chef des services financiers ou même PDG) était possible et envisageable dans une période de temps convenable. L'individu était constamment stimulé à rester dans l'entreprise, sa loyauté étant même un facteur qui le motivait à persister dans une organisation qui lui offrait cette ambiance de travail.

Le même scénario se répétait pour les membres CGA qui pratiquaient ce que nous appelions à l'époque, la « profession libérale » (ce qui correspondait à la pratique publique ou en cabinet). Le CGA entreprenait sa carrière comme stagiaire et gravissait graduellement les différents postes d'auditeur pour un jour devenir associé, tout naturellement. Quant aux CGA de la fonction publique, ils gravissaient les différents échelons et accédaient à des postes en répondant aux offres de concours pour

des emplois provenant de l'employeur, à fréquence régulière. La recherche d'un travail n'était pas monnaie courante; les offres entraient sans trop de difficulté.

Finalement, on constate que les choses étaient beaucoup plus simples et prévisibles il n'y a pas si longtemps! Aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'environnement de travail, de la démographie, des relations intergénérationnelles, des problèmes financiers nombreux des entreprises dans le monde ou de la conjoncture économique en général, tous ces éléments réunis n'offrent pas d'option pour le statu quo. Les membres CGA sont des professionnels comptables qui possèdent la polyvalence et l'ouverture pour s'adapter aux changements et explorer de nouvelles avenues de pratique nationale et internationale.

Les nouvelles aspirations des CGA

Le choix d'un poste se fait de façon toujours plus « complexe ». En effet, les éléments que nous prenons en considération pour décider de notre avenir (choisir de rester ou passer à autre chose; autres défis, autre ambiance) sont beaucoup plus nombreux et raffinés qu'il y a 20 ans. L'idéal n'est plus de travailler pour la même société toute notre vie, ni de se limiter au quotidien traditionnel des comptables; il devient de plus en plus vital de gérer sa carrière avec ambition et en conciliation avec notre vie familiale. Il s'agit d'un critère devenu incontournable, voire prioritaire, lorsqu'un choix de carrière s'impose.

Il existe une autre réalité, qui provoque également des changements d'attitude chez les professionnels : le fait que le travail est aujourd'hui de nature plus « intermittente ». En effet, les emplois sont maintenant fréquemment « à durée déterminée », qu'il s'agisse de projets, de mandats ou de tout autre type de relation contractuelle employeur/employé (une situation qui s'éloigne du traditionnel bien connu). Quant à la sécurité d'emploi, elle ne dépend plus uniquement de l'employeur, mais surtout de la vision de l'employé. Les opportunités pour les experts-comptables sont multiples et diversifiées. Elles répondent également aux nombreux styles de vie et aux différents degrés du besoin de conciliation travail/famille. Il n'y a pas si longtemps, la politique de rétention des employeurs se résumait à une offre relative aux avantages sociaux, tels les régimes de retraite à « prestation déterminée ». Ces régimes de retraite garantissent une rente déterminée qui est calculée généralement de la façon suivante : nombre d'années de service multiplié par 2 % appliqué sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes étaient très contraignants et pénalisants pour l'employé qui décidait de changer d'emploi, faute de promotion ou à défaut de motivation. Les ententes de transfert d'un tel régime entre les différents employeurs sont plutôt rares. Aujourd'hui, qui veut vraiment un régime de retraite semblable, un régime qui limite les changements d'emploi et qui ne garantit en rien le paiement intégral des montants déterminés? On peut facilement se douter de l'insécurité des retraités et futurs retraités

de sociétés comme Nortel, Air Canada, GM, Chrysler et de plusieurs papetières au Québec. Ces caisses de retraite ont toutes d'importants déficits actuariels et, si ces sociétés déclaraient faillite, les prestations promises pourraient être réduites de façon substantielle.

Pouvons-nous vraiment nous fier aux entreprises pour assurer notre avenir? Nous souhaitons tous gérer notre retraite individuelle avec des outils plus sécurisants. Un régime de retraite à « cotisations déterminées » est préférable pour nous permettre une liberté totale dans nos aspirations de carrière et l'élimination de la contrainte de la transférabilité de notre régime de retraite entre sociétés. Les CGA ayant toujours eu comme marque de commerce la polyvalence, la conjoncture actuelle met à profit cet attribut qui, aujourd'hui, doit se retrouver dans le CV de chaque CGA.

La pratique internationale en comptabilité

Une des options de plus en plus convoitées principalement chez les jeunes diplômés, est la carrière internationale. Les mœurs changent, aussi, les occasions se multiplient pour travailler soit à l'extérieur du Québec, soit comme expert-comptable d'une entreprise internationale ou multinationale située au Québec. La mondialisation de l'économie a un impact concret et quotidien sur la pratique professionnelle des experts-comptables qui s'intéressent à cet environnement professionnel. Elle peut même agir comme un élément catalyseur dans la carrière du CGA.

D'un côté, l'entreprise dans laquelle évolue le CGA peut croître rapidement en faisant des acquisitions au Canada ou à l'extérieur du pays. Ceci crée des occasions intéressantes pour l'expert-comptable d'augmenter son bagage de connaissances financières et surtout humaines, pour lui et sa famille. Quelle expérience envoi-rante que celle de connaître de nouvelles cultures, de partager son savoir, de peaufiner une deuxième ou une troisième langue! Le cheminement de carrière et la vraie sécurité d'emploi passent souvent par l'international. Aujourd'hui, dans un CV, une expérience à l'international est un atout.

D'autres possibilités s'offrent aux membres CGA qui veulent s'engager dans une organisation internationale liée à la comptabilité. À titre d'exemple, parlons brièvement de la Fédération internationale des experts-comptables francophones (FIDEF). Cette organisation regroupe 33 pays de la francophonie sur quatre continents, soit environ 45 000 professionnels. Sa mission est d'assurer aux professionnels francophones de la comptabilité et de l'audit un niveau de compétence reconnu sur le plan international, en adéquation avec la situation économique des pays. J'ai eu le privilège d'être membre du conseil d'administration et de présider la FIDEF. Les contacts lors de congrès et de réunions ainsi que les experts-comptables que j'ai côtoyés m'ont permis non seulement de découvrir plusieurs cultures, avec leurs façons d'interagir et leurs religions, mais surtout de développer de nouvelles amitiés et d'aider dans plusieurs occasions. Souvent, j'ai pu résoudre des problèmes d'émigration pour les enfants d'experts-comptables désirant venir étudier au Québec et conseiller ces jeunes dans leur choix d'université et de programme d'études.

Plusieurs d'entre vous seront surpris d'apprendre que les présidents des Ordres de Madagascar et d'Haïti ainsi que l'ancien président du Cameroun sont CGA et ont été formés au Québec. La famille CGA dépasse de beaucoup notre territoire. Nous avons d'ailleurs une relation particulière avec les experts-comptables et commissaires aux comptes de France, dont nous ferons état un peu plus loin dans le texte.

L'internationalisation des normes professionnelles

Dans tous les environnements de marchés, les investisseurs et actionnaires s'appuient sur les états financiers pour prendre leurs décisions. Des états financiers crédibles, clairs et exhaustifs constituent une condition universelle préalable au fonctionnement des marchés, des sociétés et de leur croissance.

La comparabilité des états financiers constitue un élément déterminant et crucial pour les investisseurs : elle doit assurer la cohérence interne à long terme

et la cohérence externe par comparaison avec les entreprises concurrentes dans le même pays ou dans des pays différents. À cet égard, la presque totalité des pays ont adopté les IFRS (normes d'information financière internationales), qui sont promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (International Accounting Standards Board). Cet organisme est totalement indépendant et est chargé de superviser tous les aspects de la procédure de normalisation. Les étapes du processus sont :

1. L'établissement des priorités en fonction des demandes d'amélioration de la qualité de l'information financière;
2. La planification des projets de normalisation;
3. La conception et la publication des documents de discussion;
4. Des exposés sondages.

Les normes IFRS sont ensuite développées et publiées. Enfin, une dernière étape est parfois nécessaire lorsque les normes sont en vigueur, afin d'aider les parties intéressées à comprendre les impacts non anticipés de l'implantation de ces nouvelles normes.

Quant aux normes internationales d'audit et d'assurance (ISAS ou International Standards on Auditing), elles sont promulguées par l'IAASB (Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance) et supervisées par le Conseil indépendant (Public Interest Oversight Board). L'objectif est d'éviter que les experts-comptables développent leurs propres normes et que les besoins des utilisateurs des états financiers puissent être pris en considération de façon indépendante des auditeurs.

La majorité des pays ont adopté ces normes ou s'en inspirent presque intégralement. La communauté européenne, par exemple, songe en ce moment à adopter les normes ISAS pour tous ses pays membres. De plus, l'IFAC (International Federation of Accountants) établit des normes internationales relatives à la formation des experts-comptables et également à la déontologie. Ces normes sont émises par les IAESB (conseils des normes internationales de la formation comptable) et les IESBA (conseils des normes internationales de la déontologie comptable).

Ces deux conseils sont aussi supervisés par le Conseil indépendant (Public interest oversight Board). Fait à noter, l'IAASB, l'IAESB et l'IESBA sont sous les auspices de l'IFAC.

Les comptables généraux accrédités répondent à ces normes de déontologie, de formation et d'audit, et, dans quelques mois, mettront les IFRS en pratique, tout comme le fera la presque totalité de la planète. En effet, le Conseil des normes comptables du Canada a décidé qu'à partir de 2011, les normes IFRS seront en vigueur au Canada. Pour plus d'information, visitez le site www.cnccanada.org.

Les ententes de reconnaissance mutuelle signées par CGA Canada et CGA Québec : des instruments efficaces!

Depuis quelques années, CGA Canada ainsi que les associations provinciales ont signé plusieurs ententes de reconnaissance mutuelle (ERM), afin de répondre au besoin grandissant de mobilité de leurs membres. La première entente fut signée avec l'ACCA (Association of Chartered Certified Accountants) d'Angleterre, entente reconnue dans plus de 100 pays dans le monde. Cette entente permet aux CGA d'être admis comme membres à part entière dans plus de 25 pays (dans la majorité des pays du Commonwealth) avec tous les droits de pratique. Parmi ceux-ci, mentionnons l'Angleterre, Singapour, la Malaisie et l'Afrique anglophone. Récemment, deux nouvelles ERM ont été conclues, une avec CPA Australia et l'autre avec CPA Ireland. Enfin, une entente de coopération, cette fois, a été signée avec l'Institute of Chartered Accountants of India. Ceci ouvre la porte à une prochaine ERM qui devrait être signée avec l'Inde dans un proche avenir. Pour finir, comme vous le savez déjà, l'Ordre des CGA du Québec a signé le 27 avril dernier une ERM avec l'Ordre des experts-comptables de France; un article complet est consacré à ce dossier dans le présent ESPACE CGA.

Les organismes de réglementation de chacun de ces pays, comprenant l'Ordre des CGA du Québec, ont comparé les normes définies pour permettre d'exercer la profession d'expert-comptable, de manière

à déterminer s'il existe un niveau élevé d'équivalence, qu'il s'agisse de formation, de stage, d'expertise ou de compétences. Les ententes signées élaborent des mécanismes permettant aux personnes concernées d'obtenir les qualifications exigées. De façon générale, elles reconnaissent les qualifications des experts-comptables des autres pays signataires, avec ou sans examen et une période de formation supplémentaire souvent reliée à la fiscalité du pays et au droit des affaires. Pour de plus amples informations sur les conditions pour devenir membre en vertu de ces ententes, visitez le site de CGA Canada (www.cga-canada.org) et celui du Québec pour l'entente France-Québec (www.cga-quebec.org).

Les principaux obstacles qui nuisaient à la mobilité des professionnels comptables CGA ne sont pas éliminés mais considérablement réduits.

Les carrières internationales

Les CGA peuvent pratiquer leur profession également dans les Caraïbes et aux Bermudes, où il existe des associations affiliées à CGA Canada. Ils peuvent aussi jouir de la reconnaissance des sociétés à Hong Kong (800 membres) et en Chine (600 membres).

Plusieurs possibilités de carrière s'offrent aux membres CGA. Il peut s'agir d'une carrière dans une organisation qui souhaite s'établir outre-mer, dans une société multinationale installée au Québec (par exemple : Bombardier, Saputo et plusieurs entreprises minières) ou encore dans une société canadienne ou québécoise qui possède des intérêts à l'étranger. Par ailleurs, plusieurs emplois sont offerts à la Banque Mondiale, à Washington et sur toute la planète. Enfin, il est beaucoup plus réaliste et réalisable de songer à une carrière internationale, grâce à des missions de consultation ou d'audit à l'étranger. À l'heure actuelle, l'enjeu est plus l'embarras du choix que le contraire.

La croissance et l'enrichissement des membres CGA du Québec

Jusqu'ici, on a surtout mis l'accent sur les membres du Québec à qui s'ouvre une carrière internationale. Il ne faut cependant pas passer sous silence les avantages

pour la profession de CGA de s'enrichir de nouveaux membres provenant des quatre coins du monde.

Quel réseautage intéressant pour les employeurs et les entreprises qui bénéficient d'employés connaissant comment se font les affaires dans leur pays d'origine et surtout les us et coutumes de leur pays!

On ne fait pas des affaires et on ne négocie pas de la même manière en Europe de l'Est ou de l'Ouest, qu'en Chine, en Amérique du Sud ou en Afrique. Quel avantage stratégique pour les sociétés canadiennes!

Imaginez demain...

Il faut poursuivre la mise en place d'ententes de reconnaissance mutuelle pour offrir aux membres CGA de plus grandes possibilités et attirer des talents d'autres pays. Pourquoi ne pas faciliter la mobilité des stagiaires et leur offrir de réaliser une partie de leur stage à l'étranger?

Dans le monde d'aujourd'hui, où la portée des marchés financiers est considérablement étendue, la profession comptable passe progressivement de l'état de profession nationale à celui d'une profession internationale. Lors de son dernier conseil d'administration, l'IFAC, qui regroupe 157 ordres comptables dans 123 pays et représente plus de 2,5 millions d'experts-comptables, les membres ont décidé de tenir un sommet du G-20 de la comptabilité afin de déterminer comment la profession pourrait contribuer au renforcement du système financier international. Est-ce le début d'un groupe important d'influence pour améliorer la gouvernance financière?

Chose certaine, les experts-comptables CGA prennent leur place sur la scène des leaders de la profession; leur polyvalence est de plus en plus connue et reconnue comme une valeur ajoutée pour les entreprises locales et internationales!

L'harmonisation comptable se limite-t-elle à l'harmonisation des normes comptables?

Par Michel Sayumwe
Candidat au doctorat
en administration, à HEC de Montréal,
et à la profession de CGA

Si le monde est devenu un petit village, comme disent certains, la comptabilité serait en passe de devenir le langage des « villageois en affaires ». Cet article passe en revue le pas déjà franchi par la normalisation comptable dans tous ses aspects, à savoir la comptabilité, l'audit, la fiscalité et la formation comptable.

La standardisation comptable : au service de la mondialisation des affaires dans les secteurs privé et public

L'instauration d'un langage unique qui permettrait à différents intervenants de communiquer et de se comprendre, sans nul besoin d'un rapprochement interprétatif des différents états financiers confectionnés selon un référentiel comptable national, est un sujet d'actualité dans le monde des affaires. Les nouvelles normes mondiales édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB) concernent aussi bien les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes (les full IFRS) et les petites et moyennes entités (les IFRS pour PME). L'IASB vient d'ailleurs de rendre publiques ces dernières selon son communiqué du 9 juillet 2009. Pour le secteur public, c'est une division de l'International Federation of Accountants (IFAC), à savoir l'International Public Sector Accounting Standards Board (l'IPSASB), qui est chargée de l'élaboration des normes comptables appropriées.

Moins bien connue est l'existence des normes internationales d'audit ou ISA (International Standards of Audit) qui, pourtant, dans leur version clarifiée, entrent en vigueur le 15 décembre 2009. Ces normes sont publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) de l'IFAC.

La standardisation de la formation : le parent pauvre de la standardisation comptable internationale

Malgré le pas franchi par la consolidation du langage comptable, au sens large depuis plus de 35 ans, il existe un aspect qui avance au ralenti alors qu'il se trouve à notre avis au cœur même de la profession comptable : il s'agit de la formation qui est dispensée aux futurs professionnels comptables. Ceux-ci étant des acteurs qui se trouvent au devant de la scène, il nous semble évident que l'harmonisation des normes de comptabilité et d'audit ne saurait connaître son plein succès que si la formation l'est également. Actuellement, c'est l'IAESB (International Accounting Education Standards Board), une division spécialisée de l'IFAC, qui s'occupe des normes de formation, ou IES, (International Education Standards) des experts-comptables dans le monde.

Comme l'a si bien dit Mark Allison, président de l'IAESB, dans le communiqué publié le 7 juillet 2009, « la formation comptable est un pilier fondamental dans l'amélioration de la communication financière et est incontournable par les comptables pour servir l'intérêt public ».

L'ACCA (Association of Chartered Certified Accountants) semble avoir saisi cette importance depuis bien des années. Cette association donne une formation comptable qui pourrait être qualifiée d'« harmonisée », au moins à une certaine échelle, puisque les apprentis comptables sont disséminés à travers une cinquantaine de pays. Branchée sur l'international, elle intègre la formation sur les IFRS et les ISA depuis déjà 1996. Le hic, évidemment, reste que les matières juridiques et fiscales demeurent teintées par l'environnement britannique. Par ailleurs, cette association vient de signer un accord de partenariat avec la Oxford Brookes University pour mettre sur pied un « MBA Global », diplôme déjà reconnu par l'AMBA (Association of Masters of Business Administration).

Cependant, la formation comptable harmonisée, s'il devait y en avoir une sur le plan mondial, se heurte à notre avis à quatre obstacles :

1. L'IFAC ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour imposer l'application des IES. En effet, ces normes ont pour le moment un statut de recommandations sans aucun caractère contraignant ;
2. Certains domaines-clés de formation des experts-comptables ne peuvent être harmonisés. Il s'agit ici du droit des affaires et de la fiscalité. En effet, ces deux domaines reflètent, notamment, l'environnement juridique et fiscal des affaires qui sont intimement enracinés dans l'espace national. Ainsi, l'enjeu fiscal est du ressort des différents gouvernements, qui restent souverains et pour lesquels la priorité n'est pas l'harmonisation des règles fiscales en

¹ Source : Site Web de l'IASB (www.iasb.org).

² Il s'agit de notre traduction libre.

³ Source : Site Web de l'ACCA (www.accaglobal.com). En juillet 2009, cette association compte environ 131 500 membres et 362 000 étudiants.

impôts ou en taxes, mais plutôt le reflet de la politique fiscale qui, elle-même, est le reflet de la société en tant que communauté humaine. Il serait impensable, à court terme, de sacrifier les choix de société au profit d'une harmonisation, fût-elle de la formation des professionnels comptables ;

3. La combinaison formation en classe et expérience pratique varie largement d'un pays à un autre. Alors que l'IAESB donne comme exigence fondamentale la détention d'un diplôme universitaire de premier cycle dans le domaine comptable, avec une expérience pratique de 3 ans, certains pays, comme la France, exigent l'obtention d'un diplôme universitaire de maîtrise. La quasi-totalité des États des États-Unis exigent depuis peu l'obtention d'un diplôme de 2^e cycle comprenant un minimum de 150 heures de contenu imposées par l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) ;

4. Le concept même de la qualification reconnue aux experts-comptables reste à solutionner. Certains pays parlent d'un diplôme d'expert-comptable (ce qui est

le cas de la France) pendant que d'autres parlent de permis d'exercice de la profession (ce qui est le cas du Canada et des États-Unis).

En attendant la mise sur pied d'une « fiscalité harmonisée », deux solutions peuvent être envisagées :

1. Élaborer, tel que l'envisage l'IFAC, un programme complet de formation (à l'instar de CGA-Canada, par exemple) qui serait diffusé à l'échelle planétaire à la suite d'un éventuel partenariat avec des universités implantées dans différents pays ;

2. Envisager un partenariat avec l'ACCA, puisque cette association dispose déjà d'un réseau établi dans plus de cinquante pays dans le monde.

À terme, la formation harmonisée pourrait éventuellement déboucher sur un titre comptable unique, puisque tous les ingrédients seraient réunis pour y parvenir.

** Ce texte a été publié dans la revue Carrefour de la COMAQ – Automne 2008, p. 6 et 7.*

Entente France-Québec

Une reconnaissance facilitée des qualifications professionnelles



Entente France-Québec

Le 27 avril 2009, à Paris, Pierre Arcand, ministre des Relations internationales du Québec et ministre responsable de la Francophonie, a assisté, en compagnie d'Alain Joyandet, secrétaire d'État en France, chargé de la Coopération et de la Francophonie, à la signature de 14 « Arrangements de Reconnaissance Mutuelle » (ARM) entre les autorités québécoises et françaises. L'Entente Québec-France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avait été signée à Québec le 17 octobre 2008 par Jean Charest, premier ministre du Québec, et Nicolas Sarkozy, président de la République française. L'Ordre des CGA du Québec, qui était représenté par Paulette Legault, présidente-directrice générale, fait partie des 14 signataires d'une telle entente de reconnaissance mutuelle des compétences Québec-France.

La mise en œuvre de l'Entente

Cet arrangement facilite et accélère la reconnaissance des qualifications professionnelles des experts-comptables du Québec et de la France. Dans un contexte de concurrence mondiale et de changements démographiques, l'assouplissement des conditions qui permettent une plus grande mobilisation de la main-d'œuvre participe de façon importante au recrutement de travailleurs qualifiés. La pénurie de comptables est aussi réelle en France qu'au Québec.

Les modalités de la reconnaissance

Les ententes de reconnaissance mutuelle des compétences ont toutes été rédigées sur un même modèle. On trouve de part et d'autre des modalités similaires, qu'il s'agisse d'exercer en France pour un professionnel québécois CGA, ou d'exercer au Québec pour un expert-comptable membre de l'Ordre français. Seules diffèrent les mesures de compensation destinées à combler les déficits d'exercice ou de connaissances. Pour se voir délivrer l'aptitude légale d'exercer au Québec la profession d'expert-comptable CGA et, en France, la profession d'expert-comptable, le demandeur doit fournir à l'autorité compétente, l'Ordre professionnel concerné, un dossier où il indique son niveau de diplôme, son titre professionnel et son appartenance à l'Ordre d'origine. Les imprimés sont fournis par les autorités compétentes et comportent :

- un formulaire de demande d'admissibilité;
- un certificat de conformité émanant de l'Ordre d'origine et attestant de la qualité de membre du demandeur;
- un formulaire d'attestation d'expérience professionnelle.

Les Ordres disposent d'un mois pour accuser réception de chaque dossier et demander des renseignements complémentaires, s'il y a lieu, puis de trois mois à compter de la présentation du dossier complet, pour informer le demandeur des conditions de reconnaissance de ses qualifications.

Exercer au Québec : la profession de CGA par un expert-comptable français

Sur le formulaire d'expérience, le nombre d'heures en certification et vérification doit être indiqué, s'il y a lieu, mais sans qu'il y ait un minimum exigé. L'expert-comptable français devra suivre avec succès les cours sur les matières suivantes : impôts des particuliers et impôts des sociétés (formation délivrée par l'Ordre des CGA); droit des affaires (formation délivrée par les universités québécoises).

Exercer en France : la profession d'expert-comptable par un CGA du Québec

Le professionnel doit être membre de l'Ordre des CGA du Québec. Il doit satisfaire aux mesures de compensation suivantes :

- Réussir l'épreuve d'aptitude portant sur le droit des contrats, le droit des sociétés et le droit des procédures collectives ainsi que sur le droit fiscal et le droit du travail (test écrit d'une heure pour chacune des quatre disciplines). Cette épreuve est organisée au moins une fois par an par la direction générale de l'enseignement supérieur; des dispenses peuvent être accordées si le demandeur prouve qu'il a des connaissances équivalentes ;
- Suivre une formation d'appoint (de trois jours), agréée par l'Ordre des Experts-Comptables, sur la déontologie, la responsabilité professionnelle, civile et pénale de l'expert-comptable, ainsi que sur les normes professionnelles applicables à l'expert-comptable. Du côté français, il n'y a rien de très nouveau, bien que l'épreuve d'aptitude ait été allégée. Le test écrit et le test oral portant sur la déontologie et la responsabilité sont supprimés et remplacés par une formation obligatoire de trois jours.

Pour plus d'informations en France, contactez :

Madame Hélène Michelin

Conseil Supérieur

hmichelin@cs.experts-comptables.org

ou

Madame Elisabeth Toth

Compagnie des commissaires aux comptes

elisabeth.toth@cncf.fr

Pour plus d'informations au Québec, contactez :

Madame Cécile Anselmi

Ordre des CGA du Québec

canselmi@cga-quebec.org

Le nouveau colloque de l'Ordre des CGA du Québec

Formation et réseautage en une seule journée!

« La lutte contre la criminalité financière »

Le 23 octobre 2009 à Montréal

Objectif : créer un rassemblement formateur de tous les membres CGA et des professionnels du monde des affaires sous un même thème

« Tous les membres CGA ont l'obligation d'accumuler au moins 60 heures de formation continue par période de référence de 3 ans directement liées à la pratique professionnelle en vertu du Règlement sur la formation continue des comptables généraux accrédités. Cette journée de conférences et d'ateliers représente le meilleur moyen pour tous les membres d'interagir ensemble tout en perfectionnant leurs compétences », souligne madame Danielle Michaud, vice-présidente, Formation. La tenue de ce colloque formateur concorde donc à merveille avec la mission première de l'Ordre : la protection du public. Également, le colloque se déplacera dans les différentes régions du Québec au cours des prochaines années.

Le thème choisi, la criminalité financière, touche également la juricomptabilité, un sujet de plus en plus en vogue dans le domaine. En plus de ce thème, les sujets suivants seront également traités : la cybercriminalité, les crimes fiscaux et le blanchiment d'argent.

Durant le colloque, les membres CGA pourront donc en apprendre davantage sur le titre professionnel de CFE (*Certified Fraud Examiner*), un titre reconnu internationalement. Créée en 1988 et comptant 45 000 membres à travers le monde, l'ACFE (*Association of Certified Fraud Examiners*) est l'organisme qui régit les professionnels de la fraude. Ces activités comprennent la production d'informations sur la fraude, les outils d'intervention et la formation des membres CFE.

Avec des invités de renom tels que vous pouvez le constater dans l'horaire ci-contre, l'Ordre souhaite attirer le plus grand nombre de ses membres, mais également des gens d'affaires. L'ouverture du colloque vers tous les publics du milieu des affaires s'avère un bel avantage afin d'augmenter la notoriété du titre CGA et d'en faire la promotion.

Formation et réseautage

Il va sans dire qu'en plus de la formation, un volet interactif a été développé afin de susciter la participation des personnes présentes. Les membres CGA habitués au Forum de la Performance qui s'est tenu au cours des six dernières années retrouveront une formule adaptée offrant des unités de formation : plénières en avant-midi, lunch interactif et choix d'ateliers pendant l'après-midi.

Mme Michaud précise que « l'Ordre rejoint tous ses membres en offrant de la formation par secteurs d'activité. Ainsi, tous les membres se sentent concernés et le taux de participation sera certainement important ». Tous les membres CGA du Québec sont invités à participer à cet événement de formation unique!

La journée se conclura par un cocktail animé au cours duquel les membres auront l'occasion d'effectuer du réseautage et de rencontrer leurs confrères.

Laissez-nous vous aider
à vivre votre vie comme
vous l'entendez...

Produits d'assurance en harmonie avec votre style de vie

Assurance-vie temporaire ou permanente
Assurance décès et mutilation par accident
Assurance protection du revenu
Assurance en cas de maladie grave

L'Industrielle Alliance Pacifique reconnaît que chaque personne est unique. C'est pourquoi le Programme d'assurance personnelle que nous avons conçu pour les CGA est assez souple pour satisfaire aux besoins qui vous sont propres.



CGATM Association des comptables
généralistes accrédités
du Canada

Au Québec, communiquez avec Bernard & Fabien inc., aux numéros suivants :

1.800.363.7873 ou
514.748.7873 (à Montréal)

ou visitez le site Web de l'Industrielle Alliance Pacifique, à l'adresse suivante :

www.iapacific.com/cgafrancais

Colloque CGA

Le vendredi 23 octobre 2009
Hôtel Delta Centre-Ville
Montréal

Formation et réseautage
en une seule journée!

Inscription au
www.cga-quebec.org

**EN QUÊTE DE FRAUDES:
LA CRIMINALITÉ À DÉCOUVERT**

	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Exercice 2008	3 498	3 447	3 546	(93)	1 847	1 561
Exercice 2007	3 498	3 447	3 546	(93)	1 847	1 561
Exercice 2006	3 498	3 447	3 546	(93)	1 847	1 561
% Ex						



Perfectionnement professionnel 2009-2010 (remplace le Programme Formation continue)

L'inscription en ligne :
rapide et efficace!

S'inscrire en ligne au www.cga-quebec.org
représente :

- Une économie de 50 \$
- La vision en temps réel de la disponibilité des cours
- L'accès rapide à l'état de vos transactions
- La possibilité de vous inscrire jusqu'à 24 heures avant la tenue de la formation, et ce, en tout temps!

Le saviez-vous?

Vous pouvez profiter des multiples façons de vous inscrire à nos formations :

- Inscription à la carte;
- Inscription en formule passeport que vous pouvez partager avec un collègue de travail, ainsi **vous économiserez**.

L'Ordre vous offre la possibilité d'acheter les déjeuners-conférences en formule passeport, ce qui est **vraiment avantageux**.

Il existe une variété intéressante de **cours en anglais** :
Une offre bonifiée pour nos membres anglophones.

La Remise des permis 2009

Un événement vert pour souligner l'arrivée de nouveaux membres qualifiés

La fierté d'une main d'œuvre compétente

La Remise des permis de l'Ordre des CGA du Québec aura lieu au Centre des congrès de Québec le samedi 21 novembre 2009. Chaque année, c'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que l'Ordre des CGA du Québec souligne les efforts soutenus qui ont mené leurs nouveaux membres vers l'obtention de leur titre d'expert-comptable CGA.

Madame Danielle Michaud, CGA, vice-présidente, Formation, indique que de voir ces nouveaux membres entrer dans la profession représente un moment significatif : « Dans le contexte de la pénurie de main d'œuvre actuelle, l'arrivée de nouveaux experts-comptables CGA sur le marché contribuera certainement à rendre disponible à tous les employeurs des candidats qualifiés et polyvalents. » Avec une augmentation constante des nouveaux membres depuis

les dernières années, l'Ordre des CGA du Québec s'assure donc d'une relève permanente pour remplacer les nombreux travailleurs qui prendront leur retraite au cours des prochaines années.

Forts de leur formation rigoureuse, les membres CGA agissent comme des partenaires d'affaires stratégiques au sein de tous les secteurs d'activité : cabinets d'expertise comptable, secteurs public et parapublic, et entreprises privées.

Nouveauté cette année : un événement vert!

Dans quelques mois, les nouveaux membres CGA, accompagnés de leurs proches, vivront une expérience unique : obtenir leur permis dans le cadre d'un événement écoresponsable. En effet, le comité organisateur de la Remise des permis 2009 a choisi de tenir l'événement au Centre des congrès de Québec, lequel possède plusieurs certifications écologiques.

Remise
DES PERMIS 2009



Centre des congrès de Québec
Le samedi 21 novembre 2009

Vous recevrez vos invitations très bientôt!

CGA COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

Félicitations
aux nouveaux membres CGA!



Le temps que vous gagnez,
vous en faites ce que vous voulez

Gagnez temps et efficacité avec Avantage PRO, une solution simple, flexible et performante qui répond aux besoins des professionnels comptables :

- Communication et importation des données de vos clients;
- Mission d'examen;
- Présentation des états financiers prévisionnels et professionnels;
- Budget détaillé performant et flexible;
- Flux de trésorerie prévisionnel;
- Gestion de vos travaux en cours et facturation progressive.

Consultez www.avantage.ca/tempslibres pour plus de détails sur nos solutions.

Avantage^{MD}
PRO

Des solutions performantes, une gestion simplifiée
1 888 622-8288 www.avantage.ca

Solutions fournies par GFI Solutions d'affaires Inc.

Soyez différents. Faites la différence.

PROGRAMME DE FORMATION CGA 2009-2010



disponible sur
www.cga-quebec.org



Connaissez-vous le PEP ?

Par *Danièle Pérusse*
CGA, M. Sc.

Depuis septembre 2007, les candidats à la profession de CGA doivent réussir le PEP (microprogramme en expertise professionnelle) avant de pouvoir être admis aux examens d'applications professionnelles nationaux. Ce programme est un passage obligé pour l'obtention du titre de CGA.

Prenant appui sur les résultats d'un sondage pancanadien, mené par CGA-Canada en 2003, ce programme vise le développement de l'ensemble des compétences et qualités que recherche le marché actuel de l'emploi, lequel exige des experts-comptables polyvalents et hautement qualifiés. Pour les candidats à la profession d'experts-comptables CGA, cette formation favorise le développement des compétences qui leur permettront de contribuer pleinement à l'évolution et à la mise en valeur des organisations au sein desquelles ils seront appelés à évoluer.

Ce programme leur permet de développer leurs capacités d'intégration, d'analyse et de synthèse, en plus de parfaire le développement de leurs compétences dans plusieurs domaines, dont l'éthique, la gouvernance, la comptabilité, l'audit, la finance, la gestion et la fiscalité. Le programme repose sur une approche par compétences qui permet aux candidats d'intégrer l'ensemble des connaissances acquises dans le cadre de leur formation universitaire, en vue, bien sur, de la réussite des examens professionnels, mais surtout de la réussite de la vie professionnelle.

Par le biais des 15 crédits qu'offre ce programme universitaire de second cycle, les candidats font l'apprentissage de l'intervention en milieu professionnel en développant leur jugement, leur professionnalisme ainsi que leur capacité d'agir, de prendre position et de formuler des recommandations. Le programme privilégie

les apprentissages pratiques en proposant aux étudiants de résoudre des cas inspirés de situations qu'ils seront appelés à vivre au cours de leur carrière professionnelle au sein de différents types d'organisation. Les mises en situation auxquelles sont exposés les étudiants, dans le cadre du programme, invitent ceux-ci à agir à titre de consultant ou d'expert-comptable externe, dans le cadre de l'offre de services d'audit et de fiscalité, ou encore à jouer le rôle de l'expert-comptable ou du gestionnaire qui travaille au sein d'une organisation.

Le microprogramme propose des cours portant sur l'intervention en milieu professionnel, la pratique professionnelle, la création de valeur, la gouvernance d'entreprise, la gestion financière stratégique et autres. Il propose des apprentissages axés sur les réalités actuelles du monde des affaires. L'approche pédagogique utilisée dans le cadre de ce programme permet aux candidats de développer et de démontrer leur capacité de prévoir et de résoudre les problèmes réels auxquels sont confrontés les vérificateurs externes ainsi que d'autres professionnels qui fournissent des services consultatifs d'affaires, de certification ou de fiscalité. Cette approche permet également aux candidats d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour gérer les affaires financières d'un organisme avec efficacité. Certaines problématiques y sont abordées du point de vue du gestionnaire financier interne de l'organisme. Les candidats y sont appelés à démontrer qu'ils peuvent intégrer et appliquer leurs connaissances en comptabilité financière, en comptabilité de gestion, en finance et en technologies de l'information.

La flexibilité qui a toujours caractérisé le cheminement du CGA n'est pas compromise par les exigences du microprogramme. Ce dernier peut être suivi à temps plein ou à temps partiel dans la plupart des universités au Québec, et le demandeur

peut également s'inscrire à un programme à distance. Les candidats peuvent donc suivre à leur rythme le microprogramme et se présenter aux examens nationaux au moment où ils le désirent. Précisons également que certaines universités offrent la possibilité d'intégrer le microprogramme dans un programme de maîtrise complet.

En résumé, le microprogramme en expertise professionnelle garantit aux candidats à la profession une formation adaptée aux besoins et aux réalités actuelles du marché, en leur offrant les outils essentiels à la réussite des examens professionnels tout en les préparant à travailler au sein des organisations à titre d'expert-comptable professionnel. Les possibilités de carrière qu'offre le titre d'expert-comptable CGA sont nombreuses, et les compétences qu'exige l'exercice de la profession sont, sans contredit, développées par le microprogramme en expertise professionnelle.



Résolution Réseautage !

Par Nicolas Bohly – Clientis, développement d'affaires

En plus d'être un excellent outil de développement des affaires, le réseautage est un formidable pourvoyeur de connaissances. Vous découvrirez, lors de chaque événement, des gens passionnés et passionnants, des secteurs d'activités méconnus, des fournisseurs et, pourquoi pas, de futurs clients.

Certaines subtilités sont cependant nécessaires pour exploiter au mieux cette pratique. Voici quelques conseils à consommer sans modération lors de votre prochain cocktail !

Réseautage... interne, externe ... où donner de la tête ?

Pour débiter, recensez vos cibles. Vous pouvez déterminer deux types de clientèles cibles : internes (les collègues ou associés) et externes (prospects, amis et entourage sportif ou culturel). Prenez donc 5 minutes pour faire un inventaire de votre réseau. Vous devriez répertorier 250 contacts qui connaissent eux-mêmes 250 personnes ! Facebook n'a rien inventé; il a juste mis cette pratique sur le Web !

Le réseautage commence donc dans votre cercle proche. Votre famille et vos connaissances connaissent-elles votre activité ? Si la réponse est « non », elles ne pourront jamais vous faire partager leurs contacts. Elles savent probablement que vous travaillez dans « la finance » ou « la comptabilité », mais connaissent-elles vos spécificités ?

Ne cherchez pas trop loin. Votre premier prescripteur se trouve généralement à quelques bureaux du vôtre ! Souvenez-vous que le réseautage s'effectue avant tout en interne, grâce à vos collègues, gestionnaires ou associés. Ce sont eux qui vous apporteront le plus souvent vos premiers contrats. Rapprochez-vous des personnes influentes et proposez-leur votre aide. Elles apprendront à vous connaître, vous feront de plus en plus confiance et vous mettront en relation avec des contacts prometteurs.

Pour mieux réseauter, une approche questionnante est une approche gagnante

Travaillez donc votre présentation pour obtenir des résultats rapides et concrets : vos nouveaux contacts doivent comprendre en quelques mots l'étendue de votre expérience et les avantages qu'ils auraient à travailler avec vous.

Comme une réunion d'affaires, votre présentation sera percutante si elle est adaptée à votre interlocuteur. Pour ce faire, pas de monologue pour vous présenter ; quelques mots bien choisis suffiront. Votre investissement en temps sera rentable si vous montrez de l'empathie envers vos contacts : intéressez-vous à eux en leur posant des questions sur leur compagnie, leur activité, leurs clients, la relation avec leur comptable et l'actualité (sports et crise économique sont des tremplins irrésistibles!). À partir de cette information, reformulez votre présentation avec des exemples concrets. Lorsque vous serez à l'aise avec cette gymnastique, amusez-vous à réemployer les termes, les expressions et les intonations de votre interlocuteur (n'en faites pas trop tout de même). Cette pratique deviendra vite un réflexe.

Donnez-vous la possibilité de rencontrer un maximum de personnes pour rentabiliser votre temps, mais sans pour autant vous chronométrer (une sonnerie toutes les 5 minutes serait un excès de zèle). Essayez de circuler d'un contact à l'autre. Plusieurs techniques existent pour entrer en contact avec une personne ou un groupe : saluer les commanditaires et les conférenciers ou simplement tendre la main avec un large sourire. Cependant, il est encore plus important de savoir quitter poliment son interlocuteur. Ma technique préférée reste la franchise : commencer par « Nous sommes là pour réseauter » et terminer par « Au plaisir de vous revoir ». Ces civilités vous offriront une meilleure visibilité et vous donneront des ailes ! Ne tombez pas dans l'excès inverse en distribuant votre carte d'affaires comme des confettis; rien ne vous oblige à la donner. Elle doit être une valeur ajoutée à vos discussions et être une part de vous-même que vos contacts conserveront ou non.

Laissez votre timidité au vestiaire !

Aucune personne ne vous en voudra de l'avoir saluée.

Puisque vous ne serez pas (encore) les meilleurs amis du monde après un échange de 5 minutes, un suivi s'impose. Personnalisez-le aux couleurs de votre discussion et ne vous sentez pas obligé de relancer tous les participants à l'évènement. Par la suite, faites vivre votre réseau avec des invitations à des événements clients, des déjeuners d'affaires ou d'autres réseautages !

Fréquence et lieux de réseautage :

Les lieux pour réseauter sont multiples. Consultez votre boîte de courriel pour preuve !

Pour vous y retrouver, trois options sont possibles: la première consiste à cibler un secteur géographique (rapprochez-vous des chambres de commerce); la deuxième une activité professionnelle (ordres, associations ou fédérations); la troisième, vos goûts personnels (CA d'une association caritative ou bénévolat ; les causes ne manquent pas). Pour faire votre choix, essayez chacune de ces options. Adoptez celle qui présentera le meilleur ratio temps/résultats et surtout celle avec laquelle vous serez le plus à l'aise (selon votre rythme personnel et la qualité des contacts découverts).

Et le réseautage virtuel dans tout cela ? Bien qu'une présence sur les réseaux virtuels soit de plus en plus conseillée, rien ne remplace la bonne vieille méthode du face à face. Des sites comme LinkedIn, Twitter ou Facebook ne drainent pas les mêmes utilisateurs. Attention donc aux profils un peu trop personnels ! Une fois le profil débarrassé des photos inconvenantes, certains utilisent ces nouveaux médias pour leurs suivis génériques.

Il n'existe pas de règles précises sur la fréquence à laquelle vous pourriez réseauter. Respectez simplement votre rythme biologique. C'est lorsque vous n'avez pas le temps que vous devez réseauter le plus. N'attendez pas d'être au creux de la vague pour aller chercher de nouveaux clients. Si les affaires fleurissent et que chaque minute compte, votre confiance en vous explosera ! Vos interlocuteurs le sentiront et vous vous attirerez automatiquement leur sympathie. Les gens s'attachent aux gagnants, aux dynamiques et aux fonceurs.

Pour conclure, établissez un budget pour vos activités mensuelles. Le fait de payer votre inscription reste le meilleur moteur pour ne pas différer votre action. Si vous n'avez aucun budget à allouer au réseautage, faites don de votre temps.

Pour d'autres « trucs et astuces » en matière de réseautage, n'hésitez pas à nous consulter à :

Clientis, développement d'affaires
Tél. 514 832-0811
www.clientis.ca

Au plaisir de vous croiser lors d'un prochain cocktail !



ET ACTION!

Des solutions sur mesure

Parmi de nombreux avantages, nous offrons aux membres de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec¹ :

- › Compte Chèques avec nombre illimité de transactions à 7,95 \$ / mois
- › Marge de crédit à taux avantageux²
- › Carte de crédit² Or OVATION MasterCard^{MD,MD1} de la Banque Nationale avec programme de récompenses

bnc.ca/comptablescca



**BANQUE
NATIONALE**
GROUPE FINANCIER

1. Certaines conditions s'appliquent. Pour vous prévaloir du Programme, vous devez fournir votre numéro de membres de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et adhérer au compte Chèques à 7,95 \$ par mois. 2. Sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. MD Or OVATION est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada. MD1 MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Inc. Usager autorisé : Banque Nationale du Canada.